

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2017

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 13 mars 2017, le règlement numéro 299-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA3;

QUE le règlement numéro 299-2017 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 12 avril 2017;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 299-2017 est entré en vigueur le 18 avril 2017 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement à l'hôtel de ville de Saint-Pascal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 25^e jour d'avril 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 3 mai 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 25 avril 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA